

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Clisson, à la salle du Perron, sous la présidence de Monsieur Xavier Bonnet, Président du CCAS.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mmes Sonia Sanchez, Patricia Mary, Séverine Blanloeil, Blandine Elain, M. Christian Peulvey, Mmes Françoise Clénet, Marie-Claude Bailliard, M. Jean-Luc Wemaere, Mmes Nicole Cléro, Claudine Liard, Sophie Piveteau-Aussant, Ghislaine Rousset-Rigolier.

Étaient absents excusés :

M. Claude Petit (procuration à M. Christian Peulvey), M. Daniel Cevaer (procuration à M. Xavier Bonnet).

Étaient absents :

Mmes Marie-Gabrielle Carré, Catherine Cormerais.

Assistaient également :

M. Druelle et Mmes Le Borgne, Bargeolle et Meillerais au titre des services.

Secrétaire de séance : Mme Sonia Sanchez.

Date de la convocation : 23 février 2023.

| | | | | |
|------------------------------------|---------------|-------------|-------------|--------------|
| Nombre de membres en exercice : 17 | Présents : 13 | Excusés : 2 | Absents : 2 | Votants : 15 |
|------------------------------------|---------------|-------------|-------------|--------------|

ACTION SOCIALE

AIDE SOCIALE

▫ **Aides facultatives**

Après avoir entendu le rapport de l'assistante sociale,

Sur proposition de Monsieur le Président,

**Le Conseil d'administration,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE l'attribution de secours financiers, pour des familles clissonnaises, d'un montant maximal de **1 372,78 € dont 300 € de prêt** suivant le tableau annexé à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Sonia Sanchez
Secrétaire de séance



Xavier Bonnet
Président



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

03 MARS 2023

- son affichage le

09 MARS 2023

Accusé de réception en préfecture
044-264401555-20230227-DEL-230213-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023